

## Cdi dans entreprise en plan social

-----  
Par james35

Bonjour,  
actuellement au chômage, je viens d'avoir un entretien et une proposition ferme de CDI, je suis intéressé par leur proposition (je remplace un salarié démissionnaire) mais ils m'ont dit qu'il y avait un plan social dans l'entreprise. je ne connais pas ce genre de situation et je voudrai savoir si il y a un risque pour mon contrat à l'avenir; Si ils peuvent toucher à mon salaire (qui sera assez important) une fois que j'aurai signé.

Merci d'avance pour vos réponses,

cordialement.

-----  
Par Michel

Bonjour,

Si vous signez un CDI, la société ne pourra pas diminuer votre salaire sans votre accord.  
par contre, si il y a un plan social dans la société, vous pourriez éventuellement être licencié pour cause économique, mais si ils vous embauchent maintenant, ce n'est certainement pas pour vous licencier immédiatement après.